

**Service instructeur**  
Direction des Finances

N° CP-2009-14-1-5

**Service consulté**

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
FÉDÉRATION CHARITÉ DU DIOCÈSE DE STRASBOURG CARITAS D'ALSACE**

Résumé : *Octroi d'une garantie d'emprunt à la Fédération de Charité du Diocèse - Caritas d'Alsace à raison de 50 %, relative à un prêt d'un montant total de 2 650 000 € à souscrire pour le financement de la construction d'un internat à l'ITEP LA FORGE à Wintzenheim.*

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6-2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

La Fédération de Charité du Diocèse - Caritas d'Alsace exerçant une mission reconnue d'utilité publique, outre les accompagnements de personnes défavorisées, gère l'établissement Marguerite Sinclair à Lutterbach qui comporte un service d'accompagnement à la vie sociale SAVS et un foyer d'accueil pour handicapés travailleurs FAHT.

Dans sa demande, la Fédération présente un projet global pour l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique ITEP LA FORGE à Wintzenheim :

- construction d'un internat de 40 places
- travaux de réhabilitation de toute la structure de l'ITEP.

Le projet de rénovation du site a obtenu l'autorisation de la DDASS le 2 juin 2008 et bénéficie également d'une subvention de la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie.

L'ITEP LA FORGE est un institut médico-éducatif de 60 places accueillant des garçons de 6 à 14 ans présentant des troubles du comportement. Cet institut dont les murs sont, depuis 2005, la propriété de la Fédération de Charité est géré par l'Association Saint Grégoire le Grand dans le cadre d'un prêt à usage.

La garantie sollicitée porte sur un emprunt de 2 650 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de l'internat.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction se monte à 3 682 682 € et s'établit ainsi :

Subventions :	655 000 €
Fonds Propres :	177 682 €
Prêt CRAM :	200 000 €
Emprunt CDC :	2 650 000 €
	-----
Total :	3 682 682 €

Les caractéristiques de l'emprunt immobilier que l'association CARITAS projette de souscrire auprès de la CDC sont les suivantes :

<b>Caractéristiques</b>	<b>Prêt PHARE</b>
Montant du prêt €	2 650 000
Durée du préfinancement	3 à 24 mois
Durée de la période d'amortissement	100 trimestres
Amortissement	constant
Taux d'intérêt fixe	3.39%

Au vu des éléments présentés dans le rapport, la décision d'accorder une garantie à 50 % ne soulève pas de problème de principe.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Par ailleurs, à titre de sûreté l'Assemblée Départementale a prévu lors de sa séance du 3 mars 1995 et en a confirmé le principe le 10 décembre 1998, la mise en place de contre garantie comme l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité, pour toute quotité supérieure ou égale à 0,15 M€ s'agissant d'un organisme privé.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER